

Comment ?

Pour que cette fonction soit valide il faut avoir précisé la caisse de la circonscription du lieu d'implantation de votre pharmacie dans les paramètres de l'Officine. Sinon un message sera affiché pour vous demander de renseigner cette information.

Afin de respecter l'anonymat de l'assuré lors de la délivrance du contraceptif d'urgence à une mineure vous avez la possibilité d'utiliser la sécurisation SESAM sans Vitale tout en assurant la sécurisation de la feuille de soins.

Pour faciliter ce traitement Pharm@Vitale a intégré un dispositif des plus simples pour enregistrer la facture dans ce cas précis. Il vous suffit, en effet, d'indiquer le produit contraceptif d'urgence (NORLEVO code CIP 3641372 par exemple) lors de la saisie de facture et de laisser tous les autres informations non remplies.

La fenêtre de fin de facturation s'ouvre alors en vous permettant d'utiliser le choix Contraceptif d'Urgence. En le sélectionnant vous lancez immédiatement le formatage de la facture qui prend automatiquement les valeurs suivantes par défaut :

- Un NIR (numéro de sécurité sociale) fictif 2 55 55 55 xxx 041, où xxx représente le numéro de la caisse d'Assurance Maladie Obligatoire (CPAM) de la circonscription du lieu d'implantation de la pharmacie.
- La clé de ce NIR calculée à partir du NIR fictif
- La date de naissance fictive 09012002
- Un numéro fictif de prescripteur yy199999 où yy représente le numéro du département du lieu d'implantation de la pharmacie.
- La clé du numéro d'identification du prescripteur calculée à partir du numéro fictif.
- La date de prescription sera égale à la date de délivrance du contraceptif d'urgence.

Cette feuille de soin sera transmise directement à la CPAM (régime 01) de la circonscription du lieu d'implantation de la pharmacie.

Afin de gérer l'évolution éventuelle de la législation, la détermination du ou des produits utilisés en contraceptif d'urgence est effectuée sur la fiche du produit.